

AMNESTY INTERNATIONAL

Index AI : AFR 49/06/93

ÉFAI

DOCUMENT EXTERNE

Londres, 20 octobre 1993

SÉNÉGAL

Le meurtre de M^e Babacar Sèye, un assassinat

politique ?

L'assassinat, le 15 mai 1993 (au lendemain de la publication des résultats des élections législatives), de maître Babacar Sèye, vice-président du Conseil constitutionnel du Sénégal, a donné lieu à de nombreuses polémiques. Plusieurs personnes ont été arrêtées suite à ce meurtre dont le mobile semble être politique. Au moins cinq membres du Parti démocratique sénégalais (PDS) ? principal parti d'opposition ? dont son secrétaire général, M^e Abdoulaye Wade, ont été inculpés dans le cadre de cette affaire. M^e Wade, Viviane Wade (son épouse) et Abdoulaye Faye ont

été accusés de complicité d'assassinat et d'atteinte à la sûreté de l'État, mais ils ont été laissés en liberté.

Amnesty International a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation face aux accusations selon lesquelles Mody Sy, membre du PDS élu au Parlement, aurait été torturé ? notamment au moyen de décharges électriques ? à la gendarmerie de Thiong, à Dakar, peu après son arrestation le 20 mai 1993. Il est toujours détenu à la prison centrale de Dakar, dans le cadre de l'enquête menée sur l'assassinat de M Babacar Sèye ; les requêtes présentées en vue de sa libération sous caution ont été rejetées. Mody Sy a été examiné par un médecin à la gendarmerie et des soins médicaux auraient été recommandés, sans qu'il n'ait été fait mention de torture. À la demande de ses avocats, un nouvel examen médical a été pratiqué par un médecin militaire, le 11 juin ; mais les avocats n'ont toujours pas reçu copie de son rapport. Il semble que ce médecin ait prescrit des soins médicaux et, si l'état de Mody Sy ne s'améliorait pas, une éventuelle hospitalisation.

En juillet, Ramata Guèye a été placée en garde à vue pendant deux jours à la gendarmerie de Pout puis à celle de Thiès. La jeune femme aurait été torturée pendant les interrogatoires. Il semble que la police l'ait arrêtée pour obtenir des informations sur l'endroit où Pape Ibrahima Diakhite, un ami à elle lui-même détenu, aurait caché l'arme avec laquelle M Babacar Sèye a été abattu. Le 19 juillet, lors d'une conférence de presse, les avocats de Mody Sy et d'autres personnes détenues dans le cadre de cette affaire ont montré des photographies des blessures infligées à Ramata Guèye, ainsi que la copie d'un certificat médical attestant que, à sa libération, elle portait de graves ecchymoses sur le corps, avait un pouce foulé et des cheveux arrachés. Ces deux cas de torture n'ont donné lieu à aucune enquête officielle.

Deux autres personnes ont été arrêtées suite à l'assassinat de M Babacar Sèye : il s'agit de Samuel Sarr, conseiller personnel de M Wade, et d'Assane Diop, ancien officier de l'armée appréhendé en Gambie et extradé au Sénégal.

Les enquêtes sur cette affaire se fondent principalement sur les déclarations contradictoires d'un des suspects, Clédor Sène. Après son arrestation par la gendarmerie, celui-ci aurait avoué avoir été le chauffeur de la voiture utilisée lors du meurtre de M Babacar Sèye. Clédor Sène a d'abord affirmé qu'il avait été payé par la direction du PDS pour assassiner l'avocat. (Le PDS s'était livré à de virulentes critiques contre le Conseil constitutionnel au sujet d'actes de fraude qui, selon lui, avaient entaché les élections.) Or, deux heures après l'assassinat et avant même que Clédor Sène eût fait ses

déclarations, des membres en vue du PDS avaient déjà été interpellés, interrogés puis relâchés. Lors de sa comparution devant le juge d'instruction au début de juin, Clédor Sène est revenu sur sa déclaration et a affirmé qu'un émissaire du premier ministre, Habib Thiam, membre du Parti socialiste au pouvoir, lui avait demandé de tuer M^rBabacar Sèye et de faire porter la responsabilité de l'assassinat au PDS.

Amnesty International n'est pas en mesure de porter un jugement sur les affirmations diverses et contradictoires concernant les responsabilités dans le meurtre de M^rBabacar Sèye. Cependant, l'Organisation est préoccupée par le fait que les autorités semblent avoir privilégié les enquêtes mettant en cause des membres de l'opposition plutôt que des personnes proches du gouvernement. Amnesty International prie instamment les autorités de mener une enquête exhaustive sur tous les aspects de cette affaire, afin de déférer à la justice les personnes soupçonnées de participation au meurtre, ainsi que les personnes soupçonnées d'être responsables d'actes de torture. Il est également essentiel, conformément aux engagements que le Sénégal a pris en ratifiant la Convention de l'Organisation des Nations unies (ONU) contre la torture, qu'aucune déclaration obtenue sous la torture ne soit invoquée comme élément de preuve et qu'il soit procédé à une enquête impartiale ? *chaque fois qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis ?*.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Senegal: The murder of Maître Babacar Sèye - a political killing? Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 1993.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :